

CONDITIONS D'INSCRIPTION SPECIFIQUES À L'ESM/CPGE 2025

Références :

- Arrêté du 30 août 2021 relatif aux épreuves sportives.
- Arrêté du 6 mars 2024 relatif aux concours d'admission à l'ESM de ST-CYR (modification des coefficients aux épreuves d'admissibilité et d'admission et suppression de certaines épreuves à l'admission).
- Circulaire N°502427/ARM/DRHAT/PRECJ/BC/RDT/NP du 13/12/2024.

Jusqu'au 13 janvier 2025 – 17h00 : inscription aux concours auprès de la banque d'épreuves de la filière présentée.

Pour être autorisés à concourir, **TOUS** les candidats doivent confirmer leur inscription en transmettant la fiche individuelle pour le contrôle élémentaire (FICE) complétée + une copie de l'acte de naissance intégral ou une copie intégrale du livret de famille à concours.rdt@gmail.com avant le **10/02/2025 minuit**.

La FICE disponible sur le site de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) est **à télécharger** :

<https://www.terre.defense.gouv.fr/amsc/recrutement-esm-concours>

Si vous êtes déclaré **ADMISSIBLE** :

Candidat issu d'un lycée civil

1) A la réception du message de convocation, vous devez renseigner et renvoyer le questionnaire de santé préalable à l'engagement dans les armées (QSPE) à l'antenne médicale de Saint-Germain-en-Laye dans les plus brefs délais:

cma02-am017-prise-de-rdv.trait.fct@intradef.gouv.fr

Le QSPE est disponible sur le site de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) :

<https://www.terre.defense.gouv.fr/amsc/recrutement-esm-concours>

- 2) Répondre au message de convocation aux épreuves orales et sportives d'admission.
- 3) Vous serez convoqué la veille des épreuves d'admission à 08h30 à la 17ème antenne médicale Base des Loges, 8 avenue du Président Kennedy à Saint-Germain-en-Laye (78100) pour passer votre visite d'expertise médicale initiale (VEMI).
- 4) Présenter lors de votre convocation aux épreuves orales et sportives, le certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours de l'ESM.

Candidat issu d'un lycée militaire

- 1) Vous devez passer votre VEMI au sein de l'antenne médicale soutenant votre lycée avant les épreuves orales et sportives d'admission.
- 2) Répondre au message de convocation aux épreuves orales et sportives d'admission.
- 3) Présenter lors de votre convocation aux épreuves orales et sportives le certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours de l'ESM